

PETIT DEJEUNER DE PRESSE DU JEUDI 13 AVRIL 2006

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

POUR REpondre AUX BRUITS ET RUMEURS SUR LE BRUIT DES ÉOLIENNES :

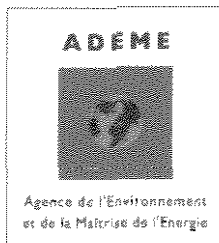
TEMOIGNAGES ET EXPERTISES

Introduction

Suite à la publication du rapport de l'Académie de Médecine intitulé «retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme», les professionnels de la filière éolienne ont convié des personnalités et des spécialistes, acousticien, médecin, responsable de l'ADEME, maire d'une commune accueillant un parc éolien, à s'exprimer :

- Jean-Louis BAL, Directeur des énergies renouvelables et des marchés énergétiques, ADEME
- Jean-Luc BIDAL, vice-Président, FNSEA
- Pierre ELBAZ, Professeur au Collège de médecine, ORL
- Jean-Michel MONDOT, acousticien, représentant du GIAC (Groupement de l'ingénierie acoustique)

Les notes de certains des intervenants ainsi que l'interview du Maire de la Commune de Plouguin sont disponibles ci-après.



Commentaires de l'ADEME sur le rapport de l'Académie de médecine :

« Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme »

Le rapport de l'Académie de médecine confirme sans ambiguïté deux faits connus, ce dont l'ADEME se réjouit :

- 1 - **les infrasons** émis par les éoliennes : l'Académie confirme qu'ils n'ont aucun impact sur la santé humaine.
- 2 - **le rôle épiléptogène** des éoliennes n'a aucune réalité, ce qui est également clairement reconnu.

Le bruit. C'est le seul vrai risque sanitaire. Il est décrit de façon rigoureuse mais le rapport ne dit pas qu'il représente une menace réelle dans le cadre de la réglementation française.

- 1 - **Saint-Crépin.** Le rapport fait état d'un cas précis où les mesures réalisées en neuf points proches d'habitations et du parc éolien de St Crépin ont montré des émergences de bruit nocturnes supérieures à celles qui sont tolérées par la réglementation (3 dB). En réalité, **ce cas est très révélateur de la bonne application de la réglementation** : le parc a été mis en exploitation en septembre 2004 et des mesures de bruit ont été faites à la suite de plaintes de riverains dès octobre 2004 et ont donné les résultats mentionnés dans le rapport. **La suite des événements – qui n'est pas mentionnée dans le rapport – est pourtant éloquente** : depuis cette date, deux des six éoliennes sont arrêtées par vents faibles, circonstance dans laquelle se produit l'émergence de bruit. Il a aussi été procédé à des études acoustiques, qui ont débouché sur un **protocole de fonctionnement** des éoliennes (arrêt ou bridage de certaines éoliennes en fonction de certains régimes de vent) approuvé en janvier 2006 par la DDASS, qui permet de respecter strictement la réglementation et le confort des riverains.
- 2 - Il n'y a pas, à la connaissance de l'ADEME, d'autres cas où l'émergence sonore des éoliennes dépasse le niveau prévu par la réglementation. Si c'était le cas, les opérateurs seraient dans l'obligation d'adapter le fonctionnement au niveau sonore réglementaire comme cela a été réalisé à Saint Crépin.
- 3 - **La mesure du bruit des éoliennes devrait être améliorée grâce à la parution imminente de la norme de mesure AFNOR spécifique** à l'éolien, mais il ne semble pas y avoir d'éléments factuels qui pourraient motiver un moratoire sur l'installation des éoliennes sur le territoire français.
- 4 - Enfin, en ce qui concerne la proposition d'**enquête épidémiologique** sur les conséquences sanitaires éventuelles du bruit éolien sur les populations, l'ADEME estime qu'il faudrait examiner les études réalisées dans les pays voisins où l'éolien est fortement implanté sans que cela semble poser de problèmes sérieux sur la santé humaine : Danemark (plus de 20% de la consommation d'électricité d'origine éolienne), Allemagne (5%) ou encore Espagne.
- 5 - L'ADEME considère par ailleurs comme positive la proposition du rapport de mettre au point **une procédure réalisant l'enregistrement du bruit** induit par les éoliennes dans les habitations. Cela permettrait d'améliorer les logiciels de prévision existants.

Sur les autres thèmes non liés à la santé humaine

Outre les conséquences du fonctionnement des éoliennes sur la santé humaine, évoquées par l'Académie de médecine, le rapport fait état également d'observations générales, sur plusieurs points :

- ❑ **La fiscalité.** Le rapport écrit que les éoliennes « *n'intéressent que les propriétaires qui louent le terrain nécessaire à l'implantation, sans que les habitants du voisinage plus ou moins proche en tire le moindre avantage* ». Cette affirmation est contredite un peu plus loin par une autre : « *les éoliennes, engins mécano électriques générateurs de taxes professionnelles pour les communes* », car les taxes professionnelles dans des petites communes profitent bien directement à l'ensemble des habitants du voisinage.
- ❑ **La perte de valeur immobilière ?** Le rapport estime que « *de petits propriétaires, souvent retraités qui, de plus, voient la valeur de leur modeste bien immobilier s'effondrer, ces derniers éprouvent un sentiment d'injustice* » : aucune étude n'a jamais pu démontrer cette affirmation.
- ❑ **Une « production aléatoire » ?** « *La production est aléatoire, très corrélée d'une éolienne à l'autre : les chutes de vent affectent toutes les installations d'une même zone. Cela entraîne des instabilités du réseau de transport qui peut être déséquilibré, avec risque de panne, si la proportion d'éoliennes est trop importante. La capacité de 10 000 MW éolien est une limite pour la France* », affirme le rapport de l'Académie. Les études du Réseau de Transport de l'Electricité (RTE) et celle de l'ADEME, démontrent le contraire :
 - les implantations d'éoliennes sont bien dispersées sur le territoire, ce qui diminue le caractère aléatoire de leur production (il y a toujours du vent quelque part !)
 - les prévisions météo sont de plus en plus performantes, ce qui permet de mieux anticiper les variations de production d'une région à l'autre.
 - Selon le RTE, une capacité de 10 000 MW supplémentaire en France constitue un aléa du même ordre que celui dû aux variations de température, donc aussi facilement gérable. De plus, cela ne constitue en aucun cas une limite.
- ❑ **Les incitations financières ?** Selon le rapport, « *les incitations financières à l'implantation des éoliennes alimentent des discussions concernant le coût réel actuel de l'énergie ainsi produite, la réalité de la diminution de l'effet de serre dont elle serait responsable, voire la pollution industrielle de certaines installations anciennes abandonnées sans avoir été démontées.* » Or la rémunération moyenne actuelle du kWh éolien est de 6,5 cts € alors que les coûts évités par le producteur sont estimés en 2006 par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) à 4,7 cts par kWh. Sur cette base, la production éolienne devrait coûter (toujours en 2006) 0,6€ par habitant et par an. D'autre part, la réalité des émissions de gaz à effet de serre évitées par l'énergie éolienne est démontrée par les scénarios prévisionnels 2015 publiés par le RTE. Ces scénarios montrent que, hors développement des énergies renouvelables, l'accroissement des besoins ne serait satisfait que par la production d'électricité à partir de combustibles fossiles.
Quant au démantèlement des éoliennes en fin de vie, il est assuré par la loi dont le décret spécifique au démantèlement est attendu.
- ❑ **L'acceptabilité ?** « *Les implantations d'éoliennes sont généralement mal acceptées par les riverains et les associations de protection de la nature qui les accusent de pollution visuelle et sonore* », selon le rapport. Les multiples sondages réalisés par l'ADEME démontrent tout le contraire, au moins en ce qui concerne les riverains.

Jean-Louis BAL, directeur des énergies renouvelables de l'ADEME
12 04 2006



CHAMBRE DE L'INGENIERIE ET DU CONSEIL DE FRANCE



Bruit des éoliennes : Conférence de presse du 13 avril 2006

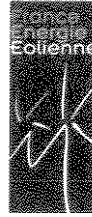
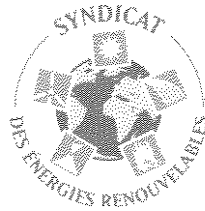
L'impact du bruit sur la santé est une **préoccupation majeure de tous les professionnels de l'acoustique**. A des intensités modérées, le bruit peut provoquer des réactions de stress, perturber le sommeil. C'est pourquoi il existe aujourd'hui un **cadre réglementaire pour toutes les sources de bruit**, infrastructures de transport, bruits industriels, bruits de voisinage. Les éoliennes, comme tous les autres moyens de production d'électricité n'échappent pas à ce cadre.

Le cadre réglementaire exige aujourd'hui qu'une **étude acoustique soit réalisée dans le cadre de l'étude d'impact d'un projet éolien**. Celle-ci consiste à évaluer le bruit résiduel, existant avant l'implantation du projet, à modéliser l'impact prévisionnel du projet et à réaliser toutes les simulations nécessaires permettant de mettre en conformité une « ferme éolienne » (optimisation des emplacements, bridage des machines...). La réglementation s'appuie sur un **Indicateur d'émergence** qui impose à la « ferme éolienne » de ne pas rajouter plus de bruit que celui existant avant son implantation. Ce critère, plus sévère que ceux utilisés dans la plupart des autres pays européens pour les éoliennes ou que ceux utilisés pour les infrastructures de transport, vise, à réussir au mieux, l'intégration de la « ferme éolienne » dans son environnement particulier. Il est sur le principe **très similaire à celui des Installations industrielles** soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

L'Académie Nationale de Médecine propose l'application d'un principe de précaution en fixant une distance minimum éoliennes/habitations de 1,5 kms pour les machines de plus de 2,5MW. Pourquoi ce principe devrait-il s'appliquer uniquement aux éoliennes et pas à toutes les activités générant des bruits fluctuants au moins aussi significatifs que les éoliennes? La distance admissible est définie, pour chaque site par l'indicateur d'émergence, elle ne peut pas être définie arbitrairement, sans relation au contexte d'implantation. **Plus le milieu dans lequel « la ferme éolienne » est implantée est calme, plus la distance limite habitations/éolienne sera élevée.**

La pratique au quotidien des bureaux d'études acoustiques indépendants, comme ceux de notre syndicat, le **GIAC Groupement de l'Ingénierie Acoustique** est d'être **force de proposition** afin d'améliorer la prise en compte de l'exposition des populations au bruit. Certaines attentes exprimées dans le rapport de l'Académie Nationale de Médecine font déjà parties de notre quotidien, durées de mesures suffisamment longues pour une bonne représentativité des phénomènes, évolution des normes de mesurages et du cadre réglementaire. La réalisation d'enquêtes épidémiologiques sur les conséquences sanitaires éventuelles des sources de bruit en général par des professionnels de la santé, corrélées aux données mesurées et aux modèles dont disposent les acousticiens permettrait de mieux objectiver les choses et de démystifier certaines problématiques bruit.

*Jean-Michel Mondot
Acousticien
Représentant du GIAC*



POUR REpondre AUX BRUITS ET RUMEURS SUR LE BRUIT DES EOLIENNES : TEMOIGNAGES ET EXPERTISES

EOLIENNES, DES BRUITS QUI COURENT...

Des éoliennes qui font un bruit de marteau piqueur ou de moissonneuse batteuse ? D'autres personnes diront qu'à quelques centaines de mètres, dans certaines conditions climatiques, il est possible d'entendre un souffle...

Le récent rapport de l'Académie nationale de médecine déclare que « les éoliennes perturberaient le sommeil des riverains les plus proches... ».

Une étude scientifique danoise indique que les gens qui n'apprécient pas la vue des éoliennes les perçoivent alors comme des « engins bruyants », sans même considérer le véritable niveau sonore perçu.

Réalités, rumeurs... Quel est le véritable impact acoustique des éoliennes ?

Les informations ci-dessous tirées d'expertises, d'études, de rapports scientifiques permettront d'éclairer la situation actuelle.

L'ORIGINE DU BRUIT

Le rapport de l'Académie de médecine évoque l'origine aérodynamique et mécanique du bruit.

Si le bruit a pu constituer un problème avec les éoliennes de « première génération » qui faisaient appel à des technologies aujourd'hui obsolètes, les émissions sonores des éoliennes modernes ont été réduites grâce à un certain nombre d'innovations technologiques.

Pour réduire le bruit aérodynamique (extrémité de la pale qui fend l'air), les pales sont conçues selon les mêmes méthodes que celles utilisées pour une aile d'avion très profilée.

Le bruit mécanique (créé par les différents organes en mouvement à l'intérieur de la nacelle) est, quant à lui, extrêmement réduit par rapport aux éoliennes de « première génération » : les constructeurs ont, en effet, mis au point depuis plusieurs années, des engrenages très silencieux, des arbres de transmission sur coussinets amortisseurs ou encore des nacelles capitonnées.

Les sources de bruit d'une éolienne moderne sont un souffle venant de la circulation du vent sur les pales et le bruit émis lorsqu'elles passent devant le mât.

Le niveau sonore d'une éolienne se stabilise lorsque le vent atteint une certaine vitesse. Au-delà de cette vitesse, le niveau sonore du vent continue à augmenter alors que celui de l'éolienne reste stable. Le bruit du vent vient alors couvrir celui de l'éolienne.

Au pied d'une éolienne, le niveau sonore ambiant s'élève à 55 décibels. A 500 mètres, il atteint 35 décibels, soit le bruit de l'intérieur d'une chambre à coucher, et devient quasiment imperceptible.

LES CONSEQUENCES SANITAIRES DU BRUIT

L'Académie de médecine déclare que « les éoliennes perturberaient le sommeil des riverains les plus proches ... »

Une synthèse bibliographique des études menées sur les effets sanitaires du bruit dans l'environnement, réalisée par le Centre de Recherches d'EDF, montre que :

- les pertes d'auditions concernent surtout la population très exposée sur son lieu de travail ou lors de l'écoute de musique amplifiée ; d'après l'OMS, il n'y a pas de risque dès que l'exposition au bruit est inférieure à 70 dB(A) sur 24 h ;
- sur le long terme, des expositions chroniques à des niveaux de 65 à 70 dB(A) entraînent une faible augmentation des risques de maladies cardiaques ischémiques ;
- une exposition moyenne à un niveau de bruit aérien de 55 dB(A) peut entraîner une élévation de la pression artérielle ;
- pour la santé mentale, une exposition à des niveaux sonores supérieurs à 55 dB(A) semble provoquer un accroissement de la consommation de certains médicaments ; il semble que l'exposition au bruit n'augmente pas le nombre de pathologies de ce type, mais qu'elle peut les aggraver.

Des niveaux de bruit supérieurs à 55 dB(A) n'ont jamais été observés au droit des habitations proches d'éoliennes et les effets sanitaires cités ci-dessus ne concernent donc pas les populations qui vivent à proximité d'éoliennes.

D'après l'OMS, le bruit serait la principale cause environnementale connue des perturbations du sommeil. Toujours d'après l'OMS, ces perturbations peuvent se faire sentir dès que le niveau de bruit atteint 30 dB(A) au niveau du dormeur et dès que des pics atteignent 45 dB(A).

D'après l'ensemble des expertises acoustiques portées à notre connaissance, des tels niveaux de bruit n'ont jamais été enregistrés à l'intérieur d'une chambre à coucher d'une habitation située à proximité d'une éolienne.

D'après l'AFSSE (Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale), des niveaux de bruits intermittents peuvent retarder l'endormissement de 20 minutes dès qu'ils atteignent 45 dB(A). Des éveils sont observés dès que les niveaux de bruit atteignent momentanément 50 dB(A).

Des niveaux de bruit plus faibles et n'entraînant pas de réveil peuvent aussi avoir une influence sur le sommeil : ils peuvent modifier la structure du sommeil au détriment des stades les plus profonds, réputés pour être les plus réparateurs. De tels effets peuvent apparaître pour des niveaux instantanés compris entre 45 et 55 dB(A).

De telles intensités sonores n'ont également jamais été mesurées à l'intérieur d'une habitation proche d'une éolienne.

L'EVALUATION ET LA PRÉVENTION DU RISQUE DE NUISANCE SONORE

L'Académie de médecine réclame une législation spécifique aux éoliennes et demande que les éoliennes soient considérées comme des installations industrielles.

La procédure de permis de construire à laquelle toute installation éolienne est soumise, impose la réalisation d'une étude d'impact, qui intègre une étude acoustique, déterminante pour la signature du permis de construire par le Préfet de Département.

Il est possible, grâce aux simulations acoustiques réalisées par des spécialistes acousticiens, de prévoir la propagation du son autour d'une éolienne ou de plusieurs éoliennes et de limiter ainsi tout risque de nuisances sonores.

Des logiciels permettent de tracer les courbes isophoniques (d'égal niveau sonore) autour des éoliennes. Ces courbes matérialisent la propagation du son. Le modèle de calcul tient également compte de la topographie, de l'occupation du sol, de l'absorption acoustique du sol, de l'atténuation atmosphérique et des données météorologiques (rose des vents) enregistrées sur le site. La propagation du son est bien sûr plus importante dans le sens des vents dominants. Dans certains cas, la modification du schéma d'implantation des éoliennes peut être rendue nécessaire après analyse des différentes simulations d'implantation.

Un parc éolien est également soumis à enquête publique et doit respecter les dispositions réglementaires du décret du 18 avril 1995 sur les bruits de voisinage, qui impose le respect d'un faible niveau d'émergence : l'émergence maximale tolérée, quelle que soit l'origine du bruit, est de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour à l'extérieur.

Les études des acousticiens, qui interviennent lors du montage d'un projet de parc éolien, sont validées par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales qui, compte tenu des niveaux d'émergence autorisés, peut imposer une distance minimum entre l'éolienne et la première habitation.

LES REPONSES DES PROFESSIONNELS AUX RECOMMANDATIONS DE L'ACADEMIE DE MEDECINE

L'Académie de médecine recommande la réalisation des mesures du bruit induit par les éoliennes dans les habitations sur une longue période.

Les professionnels de l'éolien encouragent la réalisation d'une véritable expertise scientifique qui permettra de « démystifier » certaines rumeurs et d'objectiver les débats. Ces études devront être réalisées par des experts acousticiens indépendants, sous contrôle du Ministère de la Santé.

Actuellement, l'AFNOR élabore une norme spécifique de mesure du bruit pour les éoliennes. Cette dernière prévoit une procédure pour mesurer le bruit une fois les éoliennes installées. Les professionnels éoliens regroupés au sein du Syndicat des énergies renouvelables participe activement, aux côtés du Ministère de la Santé, de l'ADEME et d'acousticiens à ce travail. Ainsi les mesures du bruit des éoliennes en présence de vent seront améliorées par la mise en application de cette norme.

L'Académie de médecine demande la suspension de l'installation des éoliennes de plus de 2,5 MW située à moins de 1 500 mètres de distance d'une habitation tant que les résultats d'une étude épidémiologique ne seront pas connus.

Les professionnels de l'éolien s'étonnent des critères retenus, sachant que le bruit qu'une éolienne serait susceptible de produire n'est, en aucun cas, corrélé à sa puissance. Ils rappellent par ailleurs que les éoliennes de dernière génération qui sont des structures modernes de forte puissance (2 à 3 MW) génèrent un bruit bien plus faible que celui des éoliennes de « première génération » de plus petite puissance. Nous ne disposons donc aujourd'hui d'aucun élément objectif qui justifie de telles mesures conservatoires.

Syndicat des Energies Renouvelables/France Energie Eolienne – 13/04/06

TEMOIGNAGE DE MONSIEUR TROADEC, MAIRE DE PLOUGUIN (FINISTERE)

La commune dispose à l'est de quatre éoliennes et de sept à l'ouest.

Sur le rapport de l'Académie de médecine

Je viens de lire le rapport de l'académie de médecine. Il est évoqué la question de ne pas installer d'éoliennes à moins de 1,5 km des habitations. Dans cette configuration, il n'y aura plus d'éolien en Bretagne. Ils n'ont pas pris ce chiffre par hasard. Vu le mitage de l'habitat en Bretagne et la densité des habitations, en dehors du parc d'Armorique qui est un parc classé dans lequel on ne mettra donc jamais d'éolienne, il n'y aura plus d'éoliennes en Bretagne.

En ce qui concerne les vaches, qui seraient mortes à cause des éoliennes.

Les vaches qui viennent de vêler restent à l'abri, un moment, à l'extérieur du troupeau. Quand on les incorpore au troupeau, c'est comme dans tous les groupes, il y a une hiérarchie qui fait qu'elles ne sont pas toujours bien acceptées. Quand elles ont accouchées, les vaches sont affaiblies ; parfois les pattes arrières s'ouvrent. Quand il y a une bagarre, ce sont également les bêtes les plus faibles.

En l'occurrence, ce ne serait pas à cause du bruit des éoliennes qu'elles seraient mortes, mais à cause du soleil à travers les pales qui leur aurait fait peur. Le vétérinaire est venu. Personne ne peut, sous serment, donner la cause exacte de la mort de ces bêtes, mais ce sont des drames qui se produisent aussi quand il n'y a pas d'éolienne. J'ai toujours connu des problèmes de vaches ouvertes qui avaient glissé sur le ciment usé des aires d'attente. C'est un accident banal dans une ferme.

Sur les opposants aux éoliennes

La commune compte 2 358 habitants dont 7 familles totalement opposées aux éoliennes. Ceux ne sont pas toujours les plus proches des éoliennes qui protestent le plus. Ces sept familles sont plus ou moins proches du parc éolien, d'autres habitants sont plus proches et ne se plaignent pas. Cela dépend de l'état d'esprit dans lequel on est pour les admettre. Personne ne dit que, tout proche, on ne les entend jamais, mais aucun moyen de production ne sera jamais parfait. J'ai discuté avec un ami qui habite à côté qui m'a dit : « sur un mois, je les ai entendu deux jours ». Il s'agit d'une maison qui est sous le vent. Quand il y a du grand vent d'ouest, on les entend. Si vous êtes dans l'état d'esprit de les entendre, vous les entendrez. Ces gens-là se rendent malades avec les éoliennes. Ils se rendent malades tous seuls, car il y a des gens qui vivent à côté et qui vivent très bien. C'est devenu une obsession. Il y a des solutions techniques comme brider les éoliennes, mais c'est dommage quand il y a beaucoup de vent, car c'est du gaspillage. Moi, je pense que, dans le cadre d'une solidarité nationale, les pays qui ont du vent, comme nous, doivent faire de l'éolien, les pays de montagne, par exemple, de l'hydroélectricité, faire une solidarité de régions en fonction des atouts qu'elles ont.

Sur le rôle des éoliennes

Il y a des oppositions contre ces nouvelles formes d'énergies, mais en attendant, le monde étouffe. Nos préoccupations de demi décibels sont dérisoires par rapport à l'enjeu de sauver la planète. On a tort d'avoir raison trop tôt. Les précurseurs de quoique ce soit ont toujours été montrés du doigt. Toutes les énergies renouvelables doivent jouer un rôle, aussi bien la géothermie, la biomasse que l'éolien. Si une bombe tombe sur l'Irak demain, notre approvisionnement pétrolier est fini et pour combien de temps ? On n'a pas de pétrole, mais on a du vent, il faut utiliser tout cela.

Le phénomène Nimby¹

L'enthousiasme augmente en fonction de la distance qui sépare la maison de l'éolienne. C'est cynique, mais c'est prouvé. Tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut faire quelque chose pour la planète, mais « pas chez moi ». La population, ici, face aux éoliennes, à part ces sept familles, est tout à fait sereine. Allez donc vous promener dans le bourg et interroger les gens. Aujourd'hui, les éoliennes, ici on n'en entend plus parler. Au début les gens se déplaçaient pour aller les voir, aujourd'hui cela s'est banalisé.

Sur le rôle des pouvoirs publics

¹ Not in my back yard

L'Etat prend de grandes décisions en haut lieu mais ne nous aide pas sur le terrain. Il faudrait que les Maires et les Elus soient confortés dans leurs choix et avoir les moyens de répondre aux opposants qui les harcèlent pour tout et pour rien. L'Etat pourrait nous aider en étant plus autoritaire, à travers les Préfets en délivrant le message suivant : « Vous devez produire du courant, débrouillez-vous et arrêtez de discuter dans tous les sens ». Sinon, on peut discuter longtemps et on ne fera jamais rien.

Je vais vous raconter une histoire qui date d'il y a longtemps. Tous les grands responsables de Constantinople étaient réunis pour discuter du sexe des anges. Pendant ce temps-là, les Turcs ont envahi la ville et celle-ci a été rasée. C'est exactement le même débat aujourd'hui. Pendant que l'on discute de quelques décibels ou d'esthétique, la planète étouffe. On ne pourra pas dire que l'on n'a pas été prévenu. Si dans vingt ans, on trouve d'autres formes d'énergies, il suffira en quelques jours de remballer les éoliennes. Quand on parle des éoliennes, on ne parle que des nuisances éventuelles, on ne parle jamais des aspects positifs. Elles tournent pour nous, pour notre survie.

Les opposants

Quant aux sept familles hostiles, elles n'auront de cesse que lorsque l'on aura retiré ces éoliennes. On ne peut discuter qu'avec des gens qui veulent bien écouter. Là, ils sont tellement bloqués qu'on ne peut plus se parler.

Quand les medias ou la DDAS viennent à Plouguin, ils ne viennent voir que les opposants. Personne ne tient compte de notre avis à nous. La presse polarise sur le sensationnel. Vous ne réussirez jamais à persuader des gens qui se sont mis dans la tête que ça ne marche pas. La route départementale apporte à la même population largement plus de nuisances sonores que les éoliennes : 5000 véhicules jour. La route a été admise au fil du temps. De toute façon, il faut vivre avec son temps.

Les familles qui sont contre ne sont pas là depuis longtemps. Il s'agit d'un lotissement qui s'est fait en pleine zone rurale avant même qu'existe le POS, vers 1975. C'est une erreur majeure d'avoir laissé faire ce lotissement en pleine zone rurale. Les urbains, qui habitent ces maisons, vont travailler ailleurs et croient que la campagne est un sanctuaire.

Au bout de deux ans de fonctionnement la catastrophe annoncée ne s'est pas produite : les oiseaux coupés en morceaux, les perturbations hertziennes, les vaches décédées. Mais il y a quelques désagréments mineurs sous certains vents. Ceux qui protestent se tirent une balle dans le pied avec un comportement pareil. Comment vont-ils faire s'ils veulent vendre leurs maisons, ils ne pourront honnêtement dire que les éoliennes ne les gênent pas. Et pourtant, 9 jours sur 10 on ne les entend pas. La nuit, si la fenêtre est ouverte et que l'on est en pleine tempête, on les entendra. On a fait des mesures de bruit dont ils ont contesté les résultats. Ils sont tous d'accord pour lutter contre les gaz à effet de serre, mais pas là.

Quand on a dit oui aux énergies renouvelables il y a quelques années, on ne pensait pas qu'on aurait autant de soucis. Toutefois, la taxe professionnelle nous a permis de ne pas augmenter les impôts.

* * *